

=:Réunion du 13/07/2026

OA de la LFBTA

Procès-verbal

Liste des présences

Nom	Fonction	Présent	Absent
Manuel PEREMANS	Président – Trésorier	X	
Toni DI PIERDOMENICO	Arbitrage	X	
Cathy CAERELS	Administratrice	X	
Frédéric ADAM	Sport	X	
Sophie VAN DE BORNE	Communication	X	
Laurence KIPS	Secrétaire & HR		X
Eric GEURTS	Administrateur	X	
Paul MOSSER	Secrétaire administratif	X	
Olivier DULON	Directeur Général	X	

Lieu : Teams

Ordre du jour

1.	Première partie – Points de discussion	2
1.1.	Ouverture de la réunion	2
1.2.	Gestion administrative	3
1.2.1.	Secrétariat	3
1.2.2.	Trésorerie	5
1.2.3.	RH	5
1.3.	Direction technique	6
1.3.1.	Haut niveau	6
1.3.2.	Formation des cadres – Cahier des charges Formation MSInitiateur :	8
1.4.	Sport	8
1.5.	Arbitrage	9
1.6.	xxx	Erreur ! Signet non défini.
1.xx.	Agenda	9
2.	Deuxième partie – Tasks manager	11

1. Première partie – Points de discussion

Le président ouvre la réunion à **19h30**.

1.1. Ouverture de la réunion

Validation du PV de la réunion précédente

Reprise des TO-DO des réunions précédentes

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Mise en place de sondages sur le sport et les compétitions	Fred	
2	Inventaire du contenu du site web actuel	Paul	
3	Réunion projet site web LFBTA	Fred	
4	Communication Pôle/logistique	TODO => Paul	
5	Reprise du dossier : Lotto Cup	Cathy	OK
6	Equipe Compound pour 2032	Olivier/Paul/Fred	
7	Collaboration avec le centre de prêt wallon	A déterminer	
8	Sponsoring SSA – Reprise de contact avec SSA	A déterminer	
9	Achat cordages et 64 bouliers.	Fred/Toni	Bouliers OK, voir pour cordage (Bande de clôture électrique)
10	Tenue ERREA – Collaboration Club	Paul	Contact pris en attente de retour
11	Nouveau Club en BW – Contact pour information/aide	Olivier	20/06
12	Catégorie supplémentaire Handisportif non classifiés – Voir la proposition de BSV	Fred	Attente Prochaine réunion avant prise de contact avec BSV
13	Catégories supplémentaires « Bois » - Voir la proposition de BSV	Toni	Proposition reçue, Analyse à réaliser
14	Equipe Compound 2032 – Rencontre DT BSV	Olivier/Paul	31/08
15	Formation Initiateur – Revoir Cahier des charges	Com Formation + Cathy	31/12/2026
16	Formation Initiateur 2027 – Nouveaux Formateurs	Com Formation + Cathy	31/12/2026
17	Formation : Pas de dérogation Admin + Employés – Màj du ROI	Olivier	AG 2027
18	Projet IANSEO – Réaliser les SpecTech + Analyser la possibilité de s'inscrire via la fédération	Fred	31/08
19	Candidature CB 25m ARC – Suivi candidature	Paul	OK
20	CB 25m ARC – Rencontre avec l'organisateur	Toni + Fred	OK

21	Lotto – Communication	Sophie + Cathy	OK
22	Labellisation – Organiser l’analyse des demandes	Sophie-Laurence-Fred-Paul-Manu	OK, merci Paul
23	Calendrier Indoor – Communication	Sophie-Paul	OK

1.2. Gestion administrative

1.2.1. Secrétariat

1.2.1.1 Dossier ADEPS – Ministre des sports

Ok finalisé voir annexe 1

1.2.2.2 Situation des membres

1-) Au 30/09/2025 et au 01/10/2025

Membres totaux 30 septembre 2025 : 3152 (2102 hommes / 1050 femmes), soit 66% d’hommes et 33% de femmes.

Membres totaux 1er octobre 2025 : 2802 (1873 hommes / 929 femmes), on garde la même proportion.

On observe une diminution de 11% du total des membres. Au niveau des catégories, on perd 25% des membres chez les u18 (entre 15 et 18 ans) et chez les U21 (entre 18 et 21 ans). Bizarrement, on observe une augmentation de 18% chez les U13 (inscriptions des parents ? Moins de discussion qu’avec les ados ?).

Vous trouverez l’ensemble de l’analyse dans le fichier PDF “Analyse comparative septembre-octobre 2025”.

2-) Au 01/07/2026

Membres totaux mi-année 2026, au 1er juillet : 2944 (1954 hommes / 990 femmes), toujours la même répartition. C’est une augmentation de 5% depuis le 1er octobre 2025.

Vous trouverez l’ensemble de l’analyse avec la vue d’ensemble et toutes les répartitions (sexe, tranche d’âge, par club et par province) dans le fichier PDF “Analyse membres 010726”.

Note : pourquoi 69 clubs ? Car en faisant des tests sur l’application I-club je me suis créé une licence et donc un club qui porte le nom “employé-ZZ”. J’ai oublié de le retirer avant de faire les analyses (donc techniquement cela fausse le nombre de membres moyens par club et il faut retirer un membre homme au total).

1.2.2.3 Labellisation

Demande de cette nuit (lundi à 01h26) des Archers de Jodoigne qui “viennent” de voir qu’ils pouvaient rentrer un dossier... ils demandent à pouvoir le faire. On autorise ?

Décision :

L’organe d’administration refuse l’introduction hors délai du dossier des Archers de Jodoigne. Les délais étaient bien communiqués et nous sommes en cours de finalisation du dossier complet.

Historique : Pour rappel, la labellisation ne concerne que les clubs qui comptent des jeunes de 6 à 21 ans parmi leurs membres. C’est un moyen de dynamiser les clubs, au-delà de l’aspect financier. Au niveau du fonctionnement, l’Adeps octroie une enveloppe à la Ligue que nous répartirons entre tous les clubs qui auront validé une demande de labellisation ; la répartition interne se fera en fonction du niveau du label octroyé.

Situation : Nous avons reçu une demande de 18 clubs de la LFBTA, soit environ un quart de l'ensemble des clubs. En termes de fonctionnement, le groupe de travail de la labellisation réceptionne le dossier (fichier Excel) et les pièces justificatives permettant de prouver que l'ensemble des critères pour un niveau de label est valide. Dès lors, le groupe de travail analyse si le dossier est dûment complété (sans erreur informatique) et que les pièces justificatives correspondent aux critères demandés. Le groupe de travail fait ensuite un retour au club si besoin de nouvelles pièces, si le dossier est mal rempli ou si l'ensemble du dossier est complet et valide.

Les clubs avaient initialement jusqu'au mercredi 8 juillet pour compléter leur dossier et le finaliser. Nous avons décalé la deadline au dimanche 12 juillet minuit pour les derniers clubs afin de ne pas les pénaliser pour cette première année.

Nous comptons à ce jour (lundi 13 juillet 2026), 14 clubs avec un dossier complet et valide.

Problème rencontré : Nous avons pris le projet "en cours de route", sans avoir fait nous-même le fichier Excel de demande. Celui-ci présentait de nombreux problèmes que nous avons découvert au fur et à mesure du projet. Les clubs n'étaient pas assez informés sur la procédure à suivre pour remplir le formulaire et quelles pièces justificatives ils devaient envoyer. Cependant, il est important de noter qu'un tutoriel est disponible sur le site de la LFBTA qui explique intégralement le fonctionnement du fichier Excel ([L.F.B.T.A. - Tutoriel](#))

Aussi, en termes de calendrier, l'Adeps n'a aucune idée de la date à laquelle les "enveloppes" de labellisation seront distribuées aux fédérations. Nous devons attendre pour le moment.

Proposition d'amélioration : Etablissement d'un tableau type que les clubs devront remplir en annexant les pièces justificatives directement dans le dossier. Beaucoup de clubs ne classent pas les pièces, rendant le travail compliqué pour le groupe de travail.

Nouvelles explications sur les critères et les pièces justificatives attendues.

Changement du barème des points dans le formulaire de demande : si un club valide toutes les sous-parties avec "Accès au label : OUI", il se peut que le total des points des sous-parties reste inférieur au total des points totaux pour accéder au label, ce qui n'est pas logique. A partir du moment où un club valide chaque sous-partie (avec 60%), alors il doit automatiquement valider son accès au label.

1.2.2.4 Licence virtuelle

Tout est prêt pour commencer ! La faute d'orthographe sur la page principale d'iClub a été corrigée : tout est en ordre depuis le 9 juillet. Dès la fin des labellisations, nous lançons officiellement.

Paul : j'y ai même déjà intégré le calendrier indoor 2026-2027. Dans la communication aux clubs, nous expliquerons que le calendrier n'est présent qu'à titre informatif (comme le site de la LFBTA). Il ne sera donc pas possible de s'inscrire à la compétition via l'application, il faudra toujours passer par le club organisateur. Cependant, toutes les infos de la compétition seront encodées sur l'application, comme sur le site, dès réception de l'invitation de l'organisateur.

Pour rappel, tous les membres actuels en ordre de cotisation ont déjà accès à leur licence virtuelle, c'est automatique. Pour le moment, nous gardons de manière systématique les étiquettes jusqu'au 30/09/2026. Nous proposerons donc aux clubs le choix entre recevoir ou non les étiquettes pour la saison 2026-2027 pour les "anciens" membres. Les "nouveaux" membres (des personnes n'ayant jamais eu de licence LFBTA auparavant), auront automatiquement une licence virtuelle et n'auront jamais d'étiquette.

1.2.2.5 Inventaire du matériel et convention de prêt (Paul)

Réception du matériel chez Paul à la suite des Championnats de Belgique 3D, IFAA et Field.

Vous trouverez l'ensemble de l'inventaire dans le PDF "Bilan Inventaire LFBTA Maison Paul".

Une convention pour la mise à disposition du matériel pour les clubs est en cours de finalisation.

1.2.2.6 Nouveau club : les Archers de Namur (ADN) (Paul)

Serge Carpentier nous a envoyé les statuts et le PV de l'OA de distribution des rôles pour le club ADN. Quelle suite donnons-nous à cela ? Quelles sont les démarches ? Qui prend contact ?

Vous pouvez consulter les documents dans le dossier "Archers de Namur" de la réunion.

Décision : L'organe d'administration valide l'adhésion.

Paul/Olivier vont prendre contact avec le club pour communiquer la confirmation de l'OA.

1.2.2. Trésorerie

1.2.2.1 Etat des comptes

A ce jour, le solde des comptes s'élève à 80.462,70€.

Au 31/12/2025, 195.241,14€

1.2.2.2 Subsidés

Tjs en attente des soldes des subsides 2025 pour :

HN : +/- 70 KEUR

Formation : 2,5 KEUR

2026 :

Subsidés en fonctionnement : 65.428,54€ ; Reçu : 52.342,83€

Subsidés non marchands : 14.032,76€ ; Reçu : 11.927,85€

Subsidés Formation : Attendu 5.000,00€, pas encore reçu de confirmation, donc pas de versement non plus.

Subsidés HN : Attendu 150.000,00€, pas encore reçu de confirmation, donc pas de versement non plus. Voir dépenses dans point HN.

1.2.2.2 Subsidés

Il est prévu une réunion dans le courant du mois de juillet afin d'avoir une situation intermédiaire de la comptabilité.

Pour la prochaine réunion, les chiffres seront présentés.

1.2.3. RH

1.2.3.1 Paul Mosser – Secrétaire Administratif

Le contrat de Paul Mosser a été validé en CDI.

1.2.3.2 Administrateur – Répartition des tâches

Discussion ouverte

Tâche à répartir :

- Ethique/Doping :

Doping : Olivier + Toni

Ethique : Paul + Fred

- Logistique : Eric

- Eric rejoint le groupe de travail « Site Internet »
- Eric deviendra un point de contact pour le tir « parcours »

1.3. Direction technique

1.3.1. Haut niveau

1.3.1.1 Dossier XXX/LFBTA

Suite à plusieurs difficultés rencontrées entre [un archer](#), sa famille et notre coach, nous avons été contraints de le retirer du Ch d'Europe (Rome) afin de préserver une ambiance sereine et sécurisante pour l'ensemble du groupe, composé exclusivement de mineurs.

À la suite de cette décision, la famille a introduit, par l'intermédiaire de son avocat, une requête sollicitant le paiement de 10 000 € à titre de dommages et intérêts pour préjudice moral, ainsi qu'une astreinte de 2 000 € par jour.

Nos conclusions sont désormais finalisées et nous sommes prêts à défendre notre position devant le tribunal.

1.3.1.2 Réunion des DT à Liège

Paul et Olivier ont participé à la réunion des directeurs techniques organisée à Liège. Cette rencontre a permis d'aborder plusieurs thématiques essentielles liées à l'accompagnement des athlètes, notamment le suivi dans des contextes spécifiques (blessures, conditions climatiques extrêmes, etc.), la planification de la performance ainsi que le renforcement de la collaboration entre l'ADEPS Haut Niveau et les fédérations sportives.

Cela a également permis de croiser Francisco Fernandes, le responsable labellisation de l'Adeps pour avoir de nouvelles informations, nos référents FC (Kévin Péreaux) et HN (Jérémy Solot), ainsi que Bob Maesen (COIB).

1.3.1.2 Suivi Plan Programme HN

Facturation BSV :

Nous rencontrons de grosses difficultés avec la facturation de BSV. Ceux-ci nous facturent les logements de nos archers à Herentals et les frais du Head Coach. Les justifications sont très peu compréhensibles, les tableaux justificatifs incohérents, ... bref une gestion compliquée. Nous avons reçu des factures pour les hébergements jusqu'au mois de mai compris mais nous avons demandé des notes de crédits.

Nous n'avons pas encore reçu la facturation de la moitié des vols du Head Coach, ce qui complique notre exercice de suivi budgétaire du plan programme partie HN.

Facturation RBA :

La RBA refacture aux deux ligues les frais de consultance du Head Coach (7.500,00€ par mois, soit 3.750,00€ pour la LFBTA) ainsi que ses débours.

Frais Head Coach :

Pour mémoire, pour les compétitions internationales, à partir du moment où il y a au moins un archer subsidié des deux ligues, la répartition se fait à concurrence de 50%.

Pour les entraînements, il a été convenu que la répartition serait de 50/50 à partir du moment où les entraînements ont lieu à concurrence de 60% en BSV et 40% en LFBTA (suivant le nombre d'archers suivis). Si cette répartition n'a pas lieu, alors prise en charge par la ligue où les entraînements ont lieu.

A ce jour, il n'y a qu'un stage de 2 jour prévu à Loverval.

Suivi :

Pour mémoire, sur les 150 KEUR demandés, il y a 45 KEUR réservés pour la consultance du Head Coach et 45 KEUR pour le suivi de Théo. Conséquence un budget de 60 KEUR pour les coachs, DT et les jeunes talents. Nous avons dû arrêter la direction technique.

Suite à une réunion avec l'ADEPS, nous avons négocié un budget pour Théo & Esteban de 52.500,00€ vu que Théo n'accompagnait pas à toutes les compétitions.

A ce jour, nous avons dépensé 86 KEUR réparti de la manière suivante :

Axe 1 : Jeunes talents : 16 KEUR

Axe 2 : Espoir : 17 KEUR

Axe 3 : Sportif de Haut Niveau : 12 KEUR

Salaires Coach's + DT : 41 KEUR

Il faut qu'on ajoute les vols et déplacements du Head Coach (Estimé à +/- 5 KEUR), il ne devrait plus y avoir de compétitions internationales, 22,5 KEUR des frais de consultance du Head Coach jusqu'à la fin de l'année. Plusieurs stages LFBTA, salaires des coachs, frais de déplacements ...

A ce jour, aucune confirmation officielle du montant du subside, tout a été préfinancé sur fonds propres.

Nous avons une réunion avec l'ADEPS ce mercredi 15 juillet pour analyser la situation.

1.3.1.2 Résultats internationaux

World Cup 4 du 7 au 12 juillet à Madrid (ESP) :

-Jarno : 12e en qualification avec 674 points, perd 7-3 au troisième tour contre MEX (92e quali.)

-Esteban : 109e en qualification avec 612 points, éliminé.

-Théo : non sélectionné pour cette étape de Coupe du Monde.

- Julien Fraipont : 58e en qualification avec 346 points, perd 148-146 en huitième de finale contre TPE (26e quali.)

+ Championnats d'Europe junior du 20 au 26 juillet à Rome (ITA) : Muyang / Tohan

Réunion prévue ce mercredi 15 juillet avec notre référent HN Adeps pour un point sur la saison 2026 et les perspectives 2027.

1.3.2. Formation des cadres – Cahier des charges Formation MSInitiateur :

Dans la session de 2026, il y a eu 14 participants dont 9 réussites, 4 en seconde session et une personne a arrêté leur cursus.

- Les rapports de stages sont à déposer dans les 6 mois de même que les brevets 1er soins
- 2ème session le 05 septembre à Loverval (le lieu est réservé)
- La rédaction des examens se fera en Août
- Recherche d'autres lieux de cours pour 2027 car Loverval ne s'y prête pas (isolation thermique et acoustique déficiente)

- Proposition : Geoffrey Paganelli revoit le cahier des charges Initiateur 2026 + rédaction du cahier des charges Educateur
- Quentin Leroy travaille sur la documentation nécessaire à la rédaction du cours Educateur
- Déjà une candidature formation Educateur

Demande de validation des heures pour la rédaction du cours Educateur.

Décision : Validé par l'OA.

1.4. Sport

1.4.1 Lotto Cup

Accord de la commune de Hotton et réunion le vendredi 17/07 concernant le plan d'occupation et secours

Matériel en prêt (cautionné):

- 2 chapiteaux
- 200 barrières nadars
- 4 îlots de tri et poubelles vertes
- Raccordement électricité + eau
- Panneaux de signalisation
- Allonges + multiprises

Les archers sélectionnés sont invités à confirmer leur participation.

A faire:

- Katty Cabine (2) en cours
- Réservation restaurant Jacquemart pour les invités
- Débit de boisson (en cours)

4 personnes présentes au montage et démontage (ou paiement de 25€ par personnes manquantes) QUI?

Logement prévu à Durbuy Adventures pour ceux qui participent à l'organisation de cette Lotto Cup (60,00€ par personne)

Chacun recevra un dossier complet lundi avant midi par mail

Les personnes suivantes seront présentes à partir du vendredi : Toni, Cathy, Marc Genin, Véronique & Laurent, Manu, Sophie, Laurence

1.5. Arbitrage

1.5.1 Bouliers compteurs

Les bouliers compteur sont chez moi et J'ai acheté deux boites plastic pour le stockage

1.5. 2 Lotto cup

Visite du site avec Vero, Laurent, et Cathy une feuille avec différentes choses à faire et mettre en place

1.5. 3 Championnat de Belgique 25 mètres

° Visite du terrain avec Fred, après mesure nous ne pouvons mettre que 32 cibles sur le sens de la largeur, car trop dangereux sur la longueur.

° inscription déjà ouverte malgré la demande d'attendre

° D'autres points sont en attente du club pour différents points (autorisation placement des mobil home et barrières Nadar)

1.5.5 Courtes et longues distances

Nous avons eu l'avis positif des néerlandophones pour mettre en place le nouveau système de courte distance, je propose que ce soit d'application à partir du 1er janvier 2027.

Pour mémoire, 25m passe de 2*36 flèches à 2*30 flèches, selon les nouvelles règles WA.

Cela aura donc une incidence sur les records de Belgique. (Nouveaux records)

Présentation à la prochaine réunion RBA.

1.6. RBA

1.6.1. Trésorerie

La trésorerie de la RBA sera reprise par Axel Annaerts. Nous sommes dans une période de transmission des connaissances. Pour mémoire, c'était moi qui m'en occupais depuis courant 2024.

1.7. Agenda

Réunions LFBTA

Mardi 18/08, présentiel à Floreffe.

Représentation LFBTA

21/08 à Wavre : Une conférence, des échanges et la Coupe du Monde de hockey !

Comme annoncé il y a quelques jours, l'AISF, en collaboration avec Hockey Wallonie Bruxelles, a le plaisir de vous inviter le 21 août à Wavre pour une journée studieuse et sportive.

Nous vous convions à assister début d'après-midi à une conférence inspirante sur les relations entre le secteur sportif et les entreprises avec un expert en la personne de Mr Alain Decrop, Professeur de marketing à l'UNamur.

Nous vous emmènerons ensuite vers le stade pour assister à deux matchs de la Coupe du monde de hockey dont un des Red Lions et pour profiter de l'espace VIP afin de vous restaurer et échanger entre dirigeant.e.s de fédérations sportives.

Programme :

14h00 : Accueil café (La Sucrierie)

14h30 : Conférence sur les relations entre le secteur sportif et le monde de l'entreprise

16h00 : Pause-café et transfert en navette vers le stade

17h00 : Arrivée au stade (Belfius Hockey Arena)

17h30 : Premier match, rencontre avec nos homologues flamands (Vlaamse Sportfederatie) et réseautage dans l'espace VIP.

20h30 : Match des Red Lions

Cet événement est gratuit pour 2 personnes par Fédération, inscription obligatoire (jusqu'au 14 août 2026).

Olivier & Eric regardent s'ils ont la possibilité d'y aller.

Championnat de Belgique 3D : 23 août 2026 à Limbourg (ACL)

Eric, Fred, Olivier & Paul

Championnat de Belgique Jeunes : 29 août 2026 à Puers-Saint-Amands (KJSS)

Championnat de Belgique LD : 5 et 6 septembre 2026 à Puers-Saint-Amands (KJSS)

Championnat de Belgique 25m : 19 et 20 septembre 2026 à Wavre (ARC)

Cathy (Weekend), Sophie (Samedi), Eric, Toni (Dimanche) Laurence (Week-End)

Fin de la réunion à 22h22.

2. Deuxième partie – Tasks manager

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Communication Modif Guide compétition	Toni	31/08
2	Communiquer l'adhésion des Archers de Namur	Paul/Olivier	ASAP
3	Communiquer le changement dans le 25m 2*36 à 2*30	Toni + Sophie	31/10
4	RBA – Records 25m Indoor & Outdoor	Toni	31/08
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

Signatures



ANALYSE COMPARATIVE DES MEMBRES

Fédération Belge de Tir à l'Arc

Comparaison entre le 30 septembre 2025 et le 1er octobre 2025

Rapport de synthèse — évolution des effectifs, répartition par sexe et par tranche d'âge

Sommaire

1. Vue d'ensemble — évolution globale	3
2. Évolution par sexe	3
3. Évolution par tranche d'âge	4

Ce rapport présente une comparaison de la base des membres de la Fédération Belge de Tir à l'Arc entre deux dates de référence rapprochées : le 30 septembre 2025 et le 1er octobre 2025. Il met en évidence l'évolution des effectifs globaux, ainsi que leur répartition par sexe et par tranche d'âge, en valeur absolue et en pourcentage.

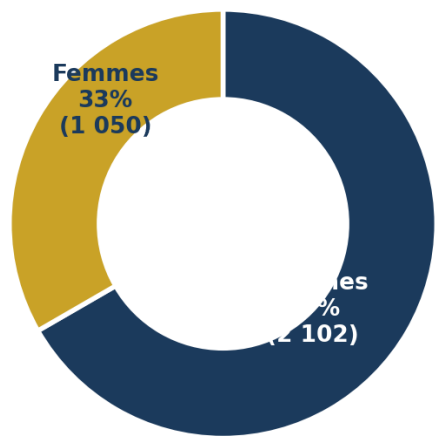
1. Vue d'ensemble — évolution globale

	30 sept. 2025	1er oct. 2025	Variation
Clubs affiliés	69	69	0 (0,0 %)
Membres au total	3 152	2 802	-350 (-11,1 %)
Membres / club (moyenne)	46	41	-5 (-10,9 %)

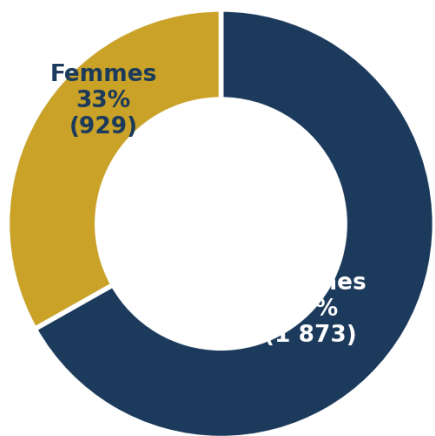
Entre le 30 septembre et le 1er octobre 2025, le nombre total de membres est passé de **3 152** à **2 802**, soit une diminution de **350 membres (-11,1 %)**. Le nombre de clubs affiliés reste stable à **69 clubs**, ce qui fait baisser la moyenne de membres par club de **46** à **41** (-10,9 %).

2. Évolution par sexe

30 septembre 2025



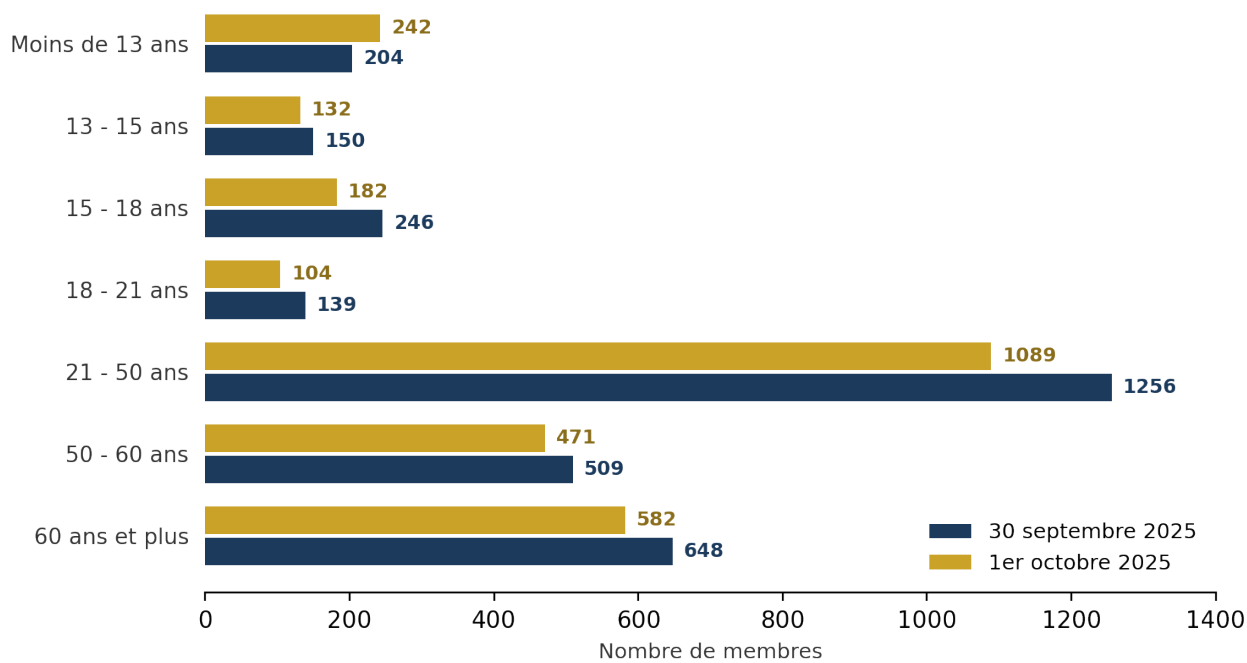
1er octobre 2025



Catégorie	30/09/2025	%	01/10/2025	%	Variation	Variation %
Hommes	2 102	66.7 %	1 873	66.8 %	-229	-10.9 %
Femmes	1 050	33.3 %	929	33.2 %	-121	-11.5 %
Total	3 152	100,0 %	2 802	100,0 %	-350	-11.1 %

Les effectifs masculins et féminins diminuent tous deux entre les deux dates, dans des proportions proches : **-229 hommes (-10.9 %)** et **-121 femmes (-11.5 %)**. La répartition par sexe reste quasiment inchangée, avec une part des femmes qui recule très légèrement de **33.3 %** à **33.2 %**.

3. Évolution par tranche d'âge



Tranche d'âge	30/09 (N)	30/09 (%)	01/10 (N)	01/10 (%)	Variation (N)	Variation (%)
Moins de 13 ans	204	6.5 %	242	8.6 %	+38	+18.6 %
13 - 15 ans	150	4.8 %	132	4.7 %	-18	-12.0 %
15 - 18 ans	246	7.8 %	182	6.5 %	-64	-26.0 %
18 - 21 ans	139	4.4 %	104	3.7 %	-35	-25.2 %
21 - 50 ans	1 256	39.8 %	1 089	38.9 %	-167	-13.3 %
50 - 60 ans	509	16.1 %	471	16.8 %	-38	-7.5 %
60 ans et plus	648	20.6 %	582	20.8 %	-66	-10.2 %
Total	3 152	100,0 %	2 802	100,0 %	-350	-11.1 %

Sur l'ensemble des tranches d'âge, seule la catégorie « **Moins de 13 ans** » progresse de manière notable, passant de 204 à 242 membres (+18.6 %). Toutes les autres tranches sont en recul, avec les baisses les plus marquées sur les **15 - 18 ans** (-26.0 %) et les **18 - 21 ans** (-25.2 %). La tranche **21 - 50 ans** reste la plus importante en volume dans les deux relevés, malgré une perte de 167 membres. La structure globale par âge reste toutefois assez stable en proportion, les variations en points de pourcentage restant limitées à quelques dixièmes, à l'exception des « moins de 13 ans » (+2.1 pt) et des « 15 - 18 ans » (-1.3 pt).



ANALYSE DES MEMBRES

Fédération Belge de Tir à l'Arc

Date de référence : 1er juillet 2026

Rapport de synthèse — statistiques générales, par sexe, par âge, par club et par province

Sommaire

1.	Vue d'ensemble	3
2.	Répartition par sexe	3
3.	Répartition par tranche d'âge	4
4.	Répartition par club	5
5.	Répartition par province	7

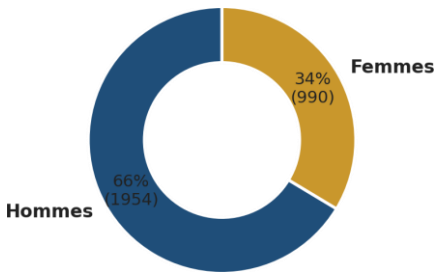
Ce rapport présente une synthèse statistique de la base des membres de la Fédération Belge de Tir à l'Arc à la date de référence indiquée. Il regroupe les indicateurs clés (effectifs, répartition par sexe et par âge) au niveau global, par club et par province.

1. Vue d'ensemble

69 CLUBS AFFILIÉS	2 944 MEMBRES AU TOTAL	43 MEMBRES / CLUB EN MOYENNE
---	--	--

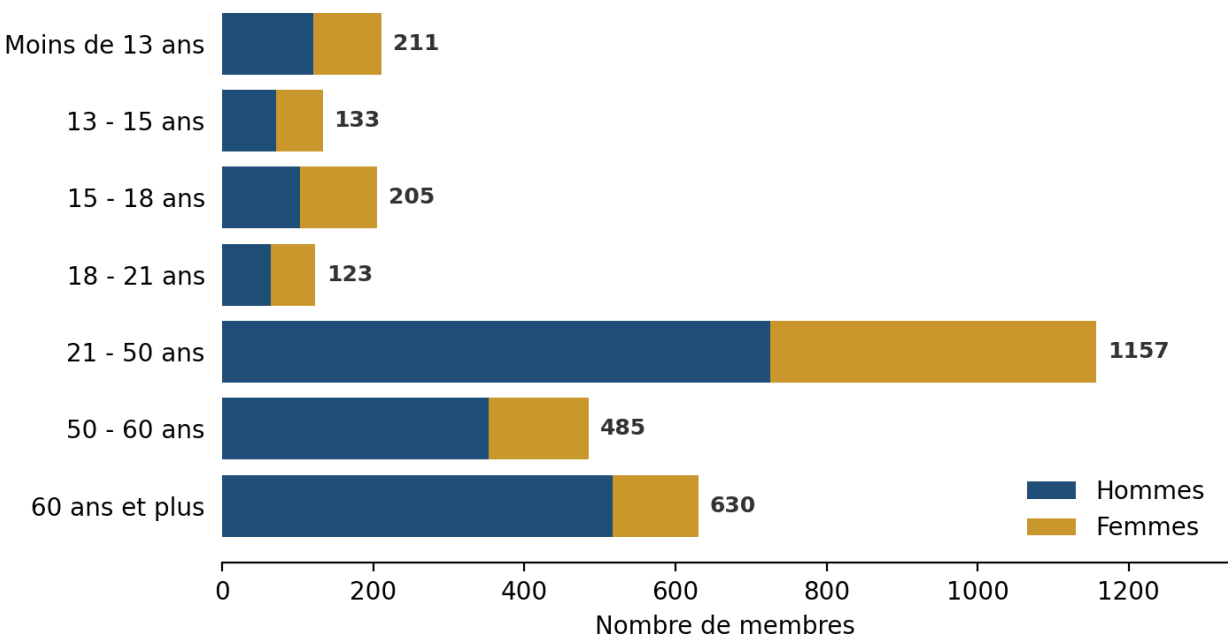
La fédération compte **69 clubs** répartis sur les six provinces wallonnes et bruxelloises pour un total de **2 944 membres**.

2. Répartition par sexe



Catégorie	Nombre
Hommes	1 954
Femmes	990
Total	2 944

3. Répartition par tranche d'âge

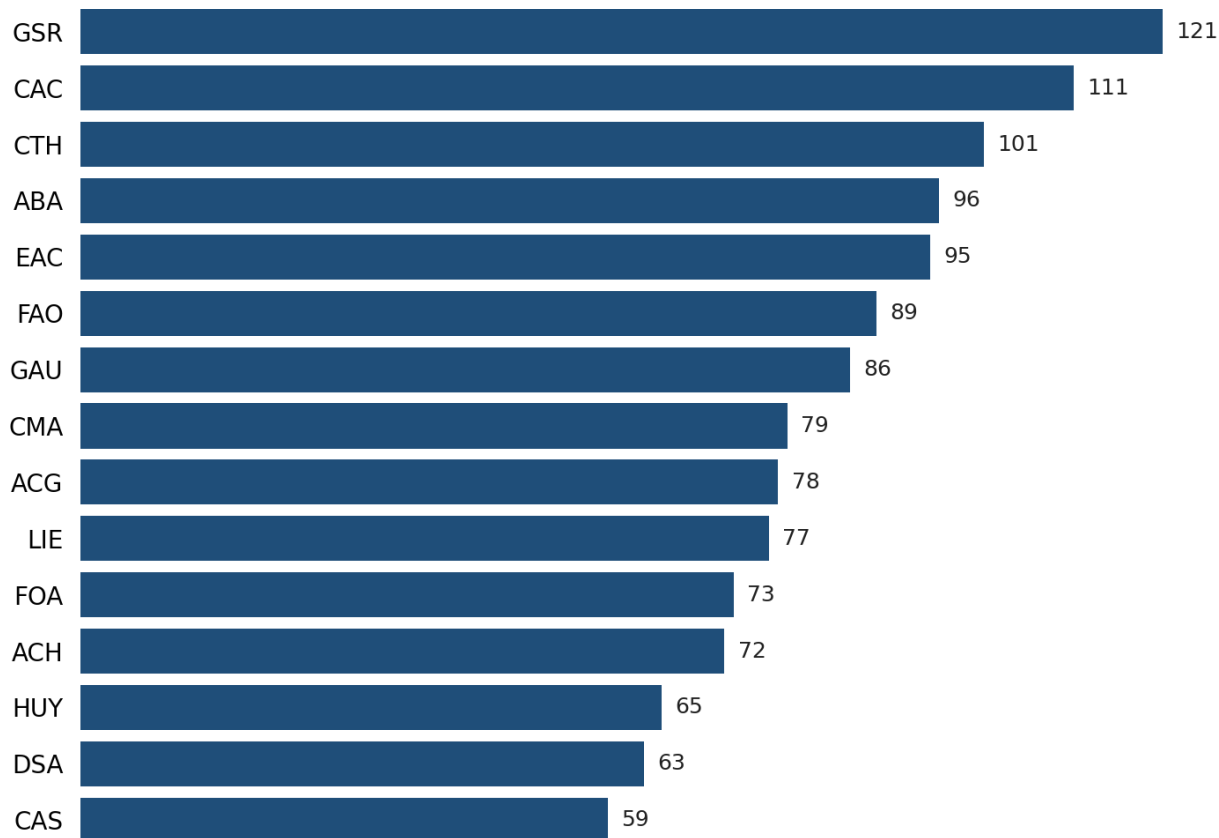


Tranche d'âge	Total	% du total	Hommes	% hommes	Femmes	% femmes
Moins de 13 ans	211	7,2 %	121	57,3 %	90	42,7 %
13 - 15 ans	133	4,5 %	71	53,4 %	62	46,6 %
15 - 18 ans	205	7,0 %	103	50,2 %	102	49,8 %
18 - 21 ans	123	4,2 %	64	52,0 %	59	48,0 %
21 - 50 ans	1 157	39,3 %	725	62,7 %	432	37,3 %
50 - 60 ans	485	16,5 %	353	72,8 %	132	27,2 %
60 ans et plus	630	21,4 %	517	82,1 %	113	17,9 %
Total	2 944	100,0 %	1 954	66,4 %	990	33,6 %

La tranche **21-50 ans** représente la part la plus importante des effectifs (39,3 %), suivie par les **60 ans et plus** (21,4 %). Les catégories jeunes (moins de 21 ans) sont globalement plus équilibrées entre hommes et femmes que les tranches d'âge plus élevées, où les hommes sont nettement majoritaires.

4. Répartition par club

Les 15 clubs comptant le plus de membres :



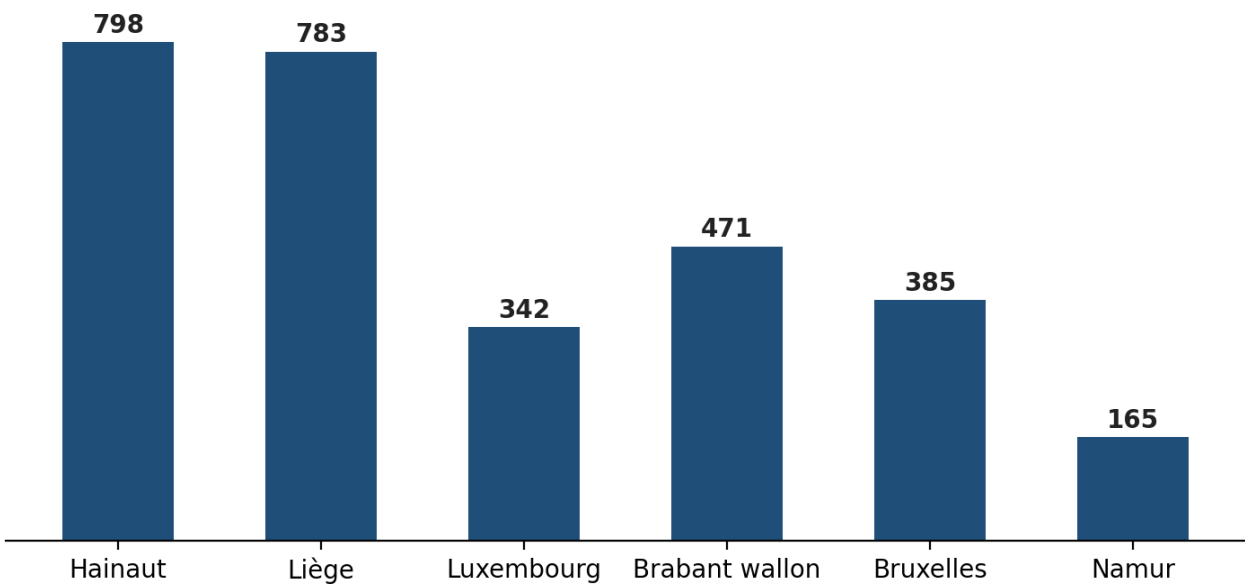
Détail des 69 clubs (trié par ordre alphabétique)

Club	H	% H	F	% F	Total	% du total
ABA - Gd Serment St Sébastien Braine	68	71 %	28	29 %	96	3.3 %
ABT - Archers du Berceau de Thuin	22	81 %	5	19 %	27	0.9 %
ACE - Archery Club de l'Est	12	86 %	2	14 %	14	0.5 %
ACG - Royal Archery Club Grivegnée	48	62 %	30	38 %	78	2.6 %
ACH - Archery Club Herve	41	57 %	31	43 %	72	2.4 %
ACL - Archery Club de Limbourg	14	50 %	14	50 %	28	1.0 %
ACM - Archers du Coq Mosan Oupeye	23	77 %	7	23 %	30	1.0 %
ACS - Archery Club du Sud	27	73 %	10	27 %	37	1.3 %
ADC - Les Francs Archers des Collines	18	69 %	8	31 %	26	0.9 %
ADR - Les Archers de la Roule	18	55 %	15	45 %	33	1.1 %
ADS - Archers de Seraing	29	69 %	13	31 %	42	1.4 %
AGC - Les Archers du Grizzly Club	9	64 %	5	36 %	14	0.5 %
AJB - Archerie Club Juprelle-Bassenge	9	75 %	3	25 %	12	0.4 %
AMV - Archers de la Vallée des Macralles Vielsalm	6	67 %	3	33 %	9	0.3 %
ANT - Confrérie St Sébastien Antoing	16	53 %	14	47 %	30	1.0 %
ARB - Les Archers des Remparts de Binche	34	87 %	5	13 %	39	1.3 %
ARC - Archery Rebel Club	37	77 %	11	23 %	48	1.6 %
AVB - Les Archers du Val de Blégnny	23	74 %	8	26 %	31	1.1 %
BEA - Confrérie St Sébastien Beaumont	13	59 %	9	41 %	22	0.7 %
BTS - Les Bons Tireurs d'Seuris	18	75 %	6	25 %	24	0.8 %
CAA - Club des Archers Arlonais	26	60 %	17	40 %	43	1.5 %
CAC - Cie Archers du Château Gerpinnes	76	68 %	35	32 %	111	3.8 %
CAD - Compagnons de l'Arc Droit	17	57 %	13	43 %	30	1.0 %
CAG - 1ère Cie des Archers de Gaume	5	62 %	3	38 %	8	0.3 %
CAL - Le Celtic Archery Club Légglise	17	71 %	7	29 %	24	0.8 %
CAM - Cie des Archers de Momignies	29	66 %	15	34 %	44	1.5 %
CAN - Compagnons Archers de Nalinnes	8	73 %	3	27 %	11	0.4 %
CAP - Archery Club Comblain-au-Pont	10	59 %	7	41 %	17	0.6 %
CAS - Confrérie des Archers Spadois	38	64 %	21	36 %	59	2.0 %
CAT - Club des Archers de Tournai	28	58 %	20	42 %	48	1.6 %
CEN - Le Centaure Fleurus	34	69 %	15	31 %	49	1.7 %

Club	H	% H	F	% F	Total	% du total
CFB - Cie des Francs Archers de Braine-Le-Château 6		100 %	0	0 %	6	0.2 %
CMA - Cardinal Mercier Archery	59	75 %	20	25 %	79	2.7 %
CTH - Archers de l'Ordre du Chuffin	63	62 %	38	38 %	101	3.4 %
DSA - Dree Schteng Archery Plombières	36	57 %	27	43 %	63	2.1 %
EAC - Eagle Archery Country Club	72	76 %	23	24 %	95	3.2 %
ECA - E-Cool Archery Club	26	74 %	9	26 %	35	1.2 %
FAC - Les Francs Archers de Chimay	22	65 %	12	35 %	34	1.2 %
FAO - Francs Archers d'Ottignies	62	70 %	27	30 %	89	3.0 %
FBG - Flèche Brisée Godinne	26	72 %	10	28 %	36	1.2 %
FCS - Focus Archery	33	72 %	13	28 %	46	1.6 %
FDM - La Flèche de Musson	21	57 %	16	43 %	37	1.3 %
FGV - Les Flèches Gaumaises - Virton	21	75 %	7	25 %	28	1.0 %
FOA - Flèche d'Or Anderlecht	39	53 %	34	47 %	73	2.5 %
GAU - Gilde des Archers de St Pierre - Uccle	55	64 %	31	36 %	86	2.9 %
GPE - De Gouden Pijl Evere	29	64 %	16	36 %	45	1.5 %
GSR - Gd Serment Royal Archers St Sébastien	71	59 %	50	41 %	121	4.1 %
HAC - Hotton Archery Club	26	59 %	18	41 %	44	1.5 %
HUY - Compagnie des Archers de Huy	41	63 %	24	37 %	65	2.2 %
ITW - Intertir Welkenraedt	24	67 %	12	33 %	36	1.2 %
LAB - Archery Club Labuissière	17	81 %	4	19 %	21	0.7 %
LAC - Compagnie d'Arc du Liry Archery	24	67 %	12	33 %	36	1.2 %
LAJ - Les Archers de Jodoigne	30	57 %	23	43 %	53	1.8 %
LAL - Les Archers Libramontois	25	69 %	11	31 %	36	1.2 %
LAM - Les Archers Meichois	7	100 %	0	0 %	7	0.2 %
LAS - Lasne Archery Sport	10	67 %	5	33 %	15	0.5 %
LAW - Les Lum'çons d'Andoy-Wierde	18	69 %	8	31 %	26	0.9 %
LFE - La Fine Equipe Ellezelles	13	81 %	3	19 %	16	0.5 %
LFU - Les Flèches Unies	26	67 %	13	33 %	39	1.3 %
LIE - Cie Royale des Archers - Liège	52	68 %	25	32 %	77	2.6 %
MDY - Archery Club Malmédy asbl	32	73 %	12	27 %	44	1.5 %
MPA - Mons Peruwelz Archery	32	67 %	16	33 %	48	1.6 %
MSP - La Magna Sagitta Pondrôme	23	85 %	4	15 %	27	0.9 %

Club	H	% H	F	% F	Total	% du total
RCM - Royale Conf. St Sébastien Mouscron	34	65 %	18	35 %	52	1.8 %
SAG - Le Sagittaire	4	44 %	5	56 %	9	0.3 %
SSC - Silver Star Charleroi	29	57 %	22	43 %	51	1.7 %
SSK - Cie d'Arc St Sébastien Kraainem	34	58 %	25	42 %	59	2.0 %
TAB - Arrow Tabora Namur	38	73 %	14	27 %	52	1.8 %
ZZ - Employés	1	100 %	0	0 %	1	0.0 %
Total	1 954	66,4 %	990	33,6 %	2 944	100,0 %

5. Répartition par province



Province	Clubs	Membres	Hommes	% H	Femmes	% F
Hainaut	20	798	544	68.2 %	254	31.8 %
Liège	17	783	504	64.4 %	279	35.6 %
Luxembourg	12	342	223	65.2 %	119	34.8 %
Brabant wallon	9	471	331	70.3 %	140	29.7 %
Bruxelles	6	385	229	59.5 %	156	40.5 %
Namur	5	165	123	74.5 %	42	25.5 %
Total	69	2 944	1 954	66,4 %	990	33,6 %

Hainaut

20 CLUBS	798 MEMBRES	68 % / 32 % HOMMES / FEMMES
--------------------------------	-----------------------------------	---

Tranche d'âge	Total	% total	Hommes	% H	Femmes	% F
< 13 ans	56	7.0 %	24	43 %	32	57 %
13-15 ans	22	2.8 %	10	45 %	12	55 %
15-18 ans	43	5.4 %	20	47 %	23	53 %
18-21 ans	28	3.5 %	17	61 %	11	39 %
21-50 ans	279	35.0 %	181	65 %	98	35 %
50-60 ans	165	20.7 %	124	75 %	41	25 %
60 ans et +	205	25.7 %	168	82 %	37	18 %
Total	798	100,0 %	544	68.2 %	254	31.8 %

Liège

17 CLUBS	783 MEMBRES	64 % / 36 % HOMMES / FEMMES
--------------------------------	-----------------------------------	---

Tranche d'âge	Total	% total	Hommes	% H	Femmes	% F
< 13 ans	60	7.7 %	36	60 %	24	40 %
13-15 ans	51	6.5 %	27	53 %	24	47 %
15-18 ans	55	7.0 %	28	51 %	27	49 %
18-21 ans	34	4.3 %	18	53 %	16	47 %
21-50 ans	301	38.4 %	173	57 %	128	43 %
50-60 ans	115	14.7 %	85	74 %	30	26 %
60 ans et +	167	21.3 %	137	82 %	30	18 %
Total	783	100,0 %	504	64.4 %	279	35.6 %

Luxembourg

12 CLUBS	342 MEMBRES	65 % / 35 % HOMMES / FEMMES
--------------------------------	-----------------------------------	---

Tranche d'âge	Total	% total	Hommes	% H	Femmes	% F
< 13 ans	45	13.2 %	32	71 %	13	29 %
13-15 ans	18	5.3 %	10	56 %	8	44 %
15-18 ans	44	12.9 %	18	41 %	26	59 %
18-21 ans	19	5.6 %	8	42 %	11	58 %
21-50 ans	115	33.6 %	83	72 %	32	28 %
50-60 ans	51	14.9 %	33	65 %	18	35 %
60 ans et +	50	14.6 %	39	78 %	11	22 %
Total	342	100,0 %	223	65.2 %	119	34.8 %

Brabant wallon

9 CLUBS	471 MEMBRES	70 % / 30 % HOMMES / FEMMES
------------	----------------	--------------------------------

Tranche d'âge	Total	% total	Hommes	% H	Femmes	% F
< 13 ans	29	6.2 %	15	52 %	14	48 %
13-15 ans	19	4.0 %	11	58 %	8	42 %
15-18 ans	29	6.2 %	19	66 %	10	34 %
18-21 ans	21	4.5 %	15	71 %	6	29 %
21-50 ans	202	42.9 %	135	67 %	67	33 %
50-60 ans	80	17.0 %	60	75 %	20	25 %
60 ans et +	91	19.3 %	76	84 %	15	16 %
Total	471	100,0 %	331	70.3 %	140	29.7 %

Bruxelles

6 CLUBS	385 MEMBRES	59 % / 41 % HOMMES / FEMMES
-------------------------------	-----------------------------------	---

Tranche d'âge	Total	% total	Hommes	% H	Femmes	% F
< 13 ans	12	3.1 %	7	58 %	5	42 %
13-15 ans	15	3.9 %	8	53 %	7	47 %
15-18 ans	19	4.9 %	7	37 %	12	63 %
18-21 ans	16	4.2 %	5	31 %	11	69 %
21-50 ans	187	48.6 %	99	53 %	88	47 %
50-60 ans	55	14.3 %	36	65 %	19	35 %
60 ans et +	81	21.0 %	67	83 %	14	17 %
Total	385	100,0 %	229	59.5 %	156	40.5 %

Namur

5 CLUBS	165 MEMBRES	75 % / 25 % HOMMES / FEMMES
------------	----------------	--------------------------------

Tranche d'âge	Total	% total	Hommes	% H	Femmes	% F
< 13 ans	9	5.5 %	7	78 %	2	22 %
13-15 ans	8	4.8 %	5	62 %	3	38 %
15-18 ans	15	9.1 %	11	73 %	4	27 %
18-21 ans	5	3.0 %	1	20 %	4	80 %
21-50 ans	73	44.2 %	54	74 %	19	26 %
50-60 ans	19	11.5 %	15	79 %	4	21 %
60 ans et +	36	21.8 %	30	83 %	6	17 %
Total	165	100,0 %	123	74.5 %	42	25.5 %

Bilan d'inventaire

LFBTA – Matériel entreposé Maison Paul

Matériel de représentation LFBTA (compétitions, évènements...)

Article	Quantité
Pieds beach flag - Lotto / LFBTA	2
Déroulant LHF	1
Déroulant Lotto	2
Kit attache beach flag - LFBTA	2
Beach flag (ancien) - LFBTA	2
Kit attache et beach flag - Lotto	2
Roll Up - Lotto	1
Drapeau Belge	1
Drapeau de Flandre	1
Drapeau de Wallonie	1
Drapeau Panathlon	1
Ecran déroulant pour projecteur	1

Médailles

Article	Quantité
Ancienne médaille (pays) : bronze, argent et or	x
Nouvelle médaille (ronde) : bronze, argent et or	x
Nouvelle médaille LFBTA : bronze, argent et or	x

Autres

Article	Quantité
Flyers LFBTA	env. 5000
Carnets de tir	stock 720
Protection carnet	stock 250
Cartons toutes tailles	x

Vêtements (par taille)

Taille	Polo LFBTA	T-shirt bleu (hub)	T-shirt jaune Errea	Veste jaune Errea
XS	0	2	0	0
S	0	1	5	3
M	2	2	8	3
L	1	10	7	0
XL	0	7	8	1
XXL	0	4	5	0
Total	3	26	33	7

Photos du matériel



Déroulant LHF



Déroulant Lotto x2



Drapeaux et beach flag



Ecran déroulant projecteur



Kit Beach Flag Lotto x2



Kit d attache Beach Flag LFBTA x2



Pieds beach flag x2 - Lotto



Roll Up Lotto



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL PRÊTÉ PAR LA LFBTA

Entre

La Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc, dont le siège est établi à avenue de Marathon 1 1020 Bruxelles, inscrite à la BCE sous le numéro 0443.097.681, dûment représentée par Paul Mosser, Secrétaire Administratif,

ci-après dénommée « **la LFBTA** »,

et

[**Nom du club**], dont le siège est établi à [adresse complète], inscrit à la BCE sous le numéro [numéro], dûment représentée par [nom, fonction],

ci-après dénommée « **l'utilisateur** »,

ci-après ensemble dénommées « **les Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'encadrer la mise à disposition, à titre de prêt, par la LFBTA à l'utilisateur, de matériel destiné à la préparation et à la participation à une compétition et/ou à un championnat.

Le matériel prêté est décrit en annexe, laquelle comprend également un état des lieux contradictoire.

La mise à disposition n'emporte aucun transfert de propriété. Le matériel demeure la propriété exclusive de la LFBTA.

Article 2 – Durée et résiliation

La convention entre en vigueur le [date] et se termine le [date]

Elle est conclue pour cette période et prend fin de plein droit à l'issue de cette période clairement définie.

Article 3 – Conditions d'utilisation et obligations

Le matériel doit être utilisé exclusivement pour la préparation et à la participation à une compétition et/ou à un championnat. L'utilisateur s'engage à ce que seuls les archers en ordre de cotisation LFBTA puissent utiliser le matériel prêté.

Dans tous les cas, l'utilisateur veille à ce que le matériel soit utilisé de manière prudente et conforme à sa destination.

Il s'engage à :

- assurer le suivi des mises à disposition auprès des utilisateurs effectifs du matériel ;
- contrôler régulièrement l'état du matériel ;

- informer sans délai la LFBTA de tout incident, dommage ou besoin de modification ;
- ne pas céder, sous-louer, aliéner ou grever le matériel.

Le matériel demandé sera mis à disposition uniquement après le dépôt d'une caution.

Le montant de cette caution sera déterminé en fonction du type de matériel prêté ainsi que de la quantité empruntée.

Cette mesure vise à garantir le bon retour du matériel et son maintien en bon état.

Article 4 – Responsabilité et assurance

L'utilisateur assume la garde du matériel et les risques liés à son utilisation. Il en supporte les frais d'entretien et de réparation, hors usure normale.

La LFBTA décline toute responsabilité pour les dommages causés par le matériel.

L'utilisateur s'assure que le matériel est couvert par une assurance adéquate couvrant :

- les dommages au matériel (biens confiés) ;
- les dommages causés à des tiers.

Article 5 – Manquements

En cas de manquement, la LFBTA peut exiger la restitution immédiate du matériel.

Constituent notamment des manquements :

- défaut d'entretien ou de suivi ;
- utilisation non conforme ;
- perte, détérioration ou aliénation du matériel ;
- absence de collaboration avec la LFBTA

Article 6 – Restitution

Le matériel est restitué à la LFBTA à l'issue de la convention, en cas de résiliation anticipée, quelle qu'en soit la cause, ainsi qu'en cas de manquement au sens de l'article 6.

Le matériel est restitué dans un état conforme à l'état des lieux initial, compte tenu de l'usure normale résultant d'une utilisation conforme.

En cas de non-restitution du matériel à l'échéance de la convention, de restitution partielle ou de restitution dans un état non conforme à celui attendu, le bénéficiaire est tenu d'indemniser la LFBTA à concurrence du coût le moins élevé entre la remise en état du matériel et sa valeur de remplacement par un équipement neuf équivalent, appréciée au moment du sinistre.

La restitution de la caution interviendra à l'issue de la période de prêt, sous réserve du retour de l'intégralité du matériel à la date convenue et après vérification contradictoire de son état. En cas de restitution conforme, la caution sera intégralement remboursée. En revanche, si des dégradations, des pertes ou des manquements sont constatés, la LFTBA se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution, sans préjudice de toute demande d'indemnisation complémentaire lorsque le montant des dommages excède celui de la caution.

Article 7 – Différends

Les Parties s'engagent à privilégier, en toute hypothèse, le règlement amiable de tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux sont seuls compétents.

* * *

Convention établie en double exemplaire à [lieu], le [date]. Chacune des parties reconnaissent avoir reçu son exemplaire.

Signature de la LFBTA

Signature du bénéficiaire

PROULON

Annexe 1 – État des lieux du matériel mis à disposition

- Convention du [date]
- Date de l'état des lieux : [à compléter]
- Lieu : [à compléter]
- Bénéficiaire : [nom]

N°	Description du matériel	Marque / Modèle	Numéro de série	État
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Des photographies du matériel peuvent être prises lors de l'établissement du présent état des lieux. Lorsqu'elles existent, ces photographies sont annexées à la présente convention et en font partie intégrante. Elles ont valeur probante pour apprécier l'état du matériel au moment de sa mise à disposition.

Le matériel est mis à disposition dans un état conforme aux mentions figurant dans le tableau ci-dessus.

Le bénéficiaire reconnaît avoir vérifié le matériel et l'accepter dans l'état décrit au présent état des lieux.

Annexe 2 – Montant de la caution

Le montant de la caution s'élève à :€

Fait en double exemplaire, chaque Partie reconnaissant avoir reçu le sien.

À [lieu], le [date]

Pour la LFBTA

Nom :

Fonction :

Signature :

Pour l'utilisateur

Nom :

Fonction :

Signature :